

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°79/2016

**OBJET : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS -
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE
INCENDIE CHEMIN DE L'HUBAC**

Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Excusés : 8
Pouvoirs : 3
Votants : 19

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint délégué aux travaux, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que le Plan de prévention des risques d'incendie des forêts (PPRIF), arrêté par le Préfet prévoit d'une manière échelonnée la pose d'hydrants normalisés sur le territoire de la Commune.

Plusieurs tranches ont déjà été réalisées avec l'aide de fonds de concours alloués par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Une tranche incluant l'installation d'une borne incendie chemin de l'Hubac a été décidée par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2014.

Un renouvellement de conduite d'eau potable a été prévu, dans la même période, par la Lyonnaise des Eaux Suez. Le projet de la mise en place d'une borne a donc été suspendu.

Désormais, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont été réalisés et la borne incendie peut être installée.

Le coût estimatif est de : 2.445,35 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Cout des travaux HT	2.445,35 € HT
Fonds de concours de la CASA (25%)	611,33 €
Part communale HT	1.834,02 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en délibéré :

APPROUVE les travaux d'installation d'une borne incendie au chemin de l'Hubac pour un montant HT de 2.445,35 € HT

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;

SOLLICITE le fonds de concours accordé dans le cadre de la protection contre les risques naturels : soit 25 % du coût HT de l'opération ;

INSCRIT les crédits correspondants au budget communal compte 2315-48 ;

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

